



Procès-verbal du conseil municipal du 21 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 novembre 2024 à 19 heures 00,

Le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 12 novembre 2024, s'est réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER, Maire.

Présents : Mers Jean-Charles GROSDIDIER, Pascal GIROD, Jacques CALLAND, Jean DAVID, Guy DUPUIS, Philippe MONNERET, Bernard DARLAY & Mmes Françoise GRAS, Marie-Christine CHARBONNIER, Christine BORSKI, Marie-Claude RENAUD, Stéphanie LECOULTRE, Myrtille BROCHOIRE.

Absents excusés : Eric JACQUEMIN, Florent JOURDAIN, Laurent GRAND, Cécile BESNIER-TRECOURT, Joséphine JACQUENOD, Sylvie CALLAND.

Absents non excusés :

Quorum (minimum 10 présents) : 13

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Désignation de la secrétaire de séance : Jean DAVID

1. ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 septembre 2024

Le maire fait procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24/09/2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire

Le maire rend compte des déclarations d'intention d'aliéner non préemptées

Biens	Type	Adresse	Vendeurs	Acquéreurs
G 575	Terrain	Le faubourg	CHEVRON Christian	PYTHON Claudine Thoirette-Coisia
ZI 144/148	Maison	22 rue du Faubourg	Agence Pierre Immobilier	FRARIN Esteban
G 310/624	Terrains	Rue des Fossés	Consorts ROCHET	CRELEROT Philippe
G 296	Maison	8 place de l'église	Consorts ROCHET	SCI ALI oyonnax

Dénonciation convention avec l'Etat pour logement 1 place de la Charité

Le logement communal, 1 place de la Charité, est soumis à une convention avec l'Etat qui oblige la commune à louer son logement en respectant les obligations relatives d'une part au plafond de loyer et d'autre part au plafond de ressources des occupants.

Le maire propose au conseil municipal, de dénoncer la convention signée avec l'Etat en 1992 pour être libéré de ses conditions qui est un frein à la location.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la proposition du maire

Remboursement par la FREDON

Pour la destruction des nids de frelons asiatique, la FREDON peut apporter une aide sur le coût de l'intervention.

La commune ayant fait procéder à la destruction d'un nid sur la commune par le prestataire, la société EB3D de Montrevel pour un montant de 190 € TTC, la commune a fait une demande d'aide à la FREDON qui doit reverser à la commune la somme de 50 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce versement.

2. ACQUISITION / ALIENATION / LOCATION

Logement n°8, 2 place de la Fontaine

Par courrier reçu le 28/10/24, Mme CAILLET Sandrine notifie à la commune la résiliation du bail pour le logement n°8, 2 place de la Fontaine et ce au 30 novembre 2024.

La commune ayant reçu plusieurs demandes de location, ce logement a été proposé.

Après visite des lieux, seule Mme Emilie PARSUS a déposé un dossier pour louer ce logement.

Le Maire propose donc au conseil municipal de résilier le bail à Mme CAILLET Sandrine au 30/11/2024 et d'établir, au vu de son dossier, un nouveau bail à Mme PARSUS Emilie pour une location à compter du 15/12/2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la proposition du maire.

3. FINANCES

Compte-rendu de la commission voirie et fixation de la taxe de voirie

Depuis la décision de dissoudre les associations foncières et d'incorporer dans son patrimoine privé les chemins d'AF au titre des chemins ruraux, la commune en a accepté corrélativement la charge d'entretien.

Pour limiter l'impact, sur le budget communal, de la charge financière que représente cet entretien, la commune peut instaurer une taxe de voirie qui se substitue à la taxe de remembrement autrefois collectée par les associations foncières.

Afin de recouvrer une somme d'environ 7 000 € annuel pour l'ensemble du territoire agricole, la commission réunie le 15/10/24 propose de fixer la taxe de voirie à 6€/l'hectare.

Elle propose, pour 2025, des travaux de débroussaillage sur les chemins sous Négliia, du Plan Pernet, cabane Bride, de Chasles, en Chartru, des Ecouvelles, du parc de Chisséria.

Elle décide que les « nids de poules » sur les différents chemins devront être comblés par les utilisateurs, le concassé pouvant être fourni par la commune.

Sur les parties en enrobé, les trous en formation devront être rebouchés le plus rapidement possible avec de l'enrobé à froid par le service technique communal.

Des devis seront demandés pour refaire la bande de roulement du chemin de la Raie et chemin du Pommerat afin de pérenniser le bon état de ces chemins principaux.

La commission propose que les crédits alloués à l'entretien des chemins ruraux soient plus importants (actuellement 1 000 € par an en moyenne) compte tenu de leur utilisation par un large public.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer la taxe de voirie à 6€ l'hectare.

La demande de la commission pour augmenter les crédits alloués à l'entretien des chemins ruraux sera étudiée lors de la préparation du budget 2025.

4. PERSONNEL

Stagiairisation de l'agent Arnaud BAYET

Après un an et demi sous contrat à durée déterminée, le maire informe le conseil municipal de la stagiairisation de l'agent Arnaud BAYET et de sa titularisation dans un an s'il donne toujours entière satisfaction.

5. TRAVAUX

Cheminement doux : lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre

Dans le cadre de l'éligibilité au dispositif « Centralités Rurale en Région » qui a court jusqu'en 2026, la commune doit identifier à minima deux projets ou deux thématiques différentes pour percevoir les subventions susceptibles d'être attribuées soit un montant de 500 000 €.

Aussi, après le projet de construction de l'espace santé pour lequel elle sollicitera un montant de 450 000 €, elle a, dans le cadre du déploiement des mobilités durables dans les zones rurales éligibles à ce dispositif, identifié deux itinéraires :

- Liaison Nord du Bourg à la zone artisanale
- Liaison Sud du Bourg à Chisséria

Après l'étude de faisabilité réalisé par Territoire Ingénierie Jura, un programme de l'opération a été établi pour le lancement d'une consultation pour mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en œuvre de ces aménagements.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre.

Espace santé : point sur l'avancée du projet

Après validation de l'Avant-Projet Définitif par le conseil municipal dans sa séance du 24 septembre, une dernière présentation a été faite aux professionnels de santé, à M. Philippe LEVACHER de la FEMASCO et aux personnes chargées du contrat Local de Santé.

Le projet a reçu une validation de l'ensemble des participants. Quelques ajustements ont été sollicités par les professionnels de santé qui ont été transmis au cabinet FORMA3 pour intégration.

Le montant prévisionnel toutes dépenses confondues (Acquisition de terrain, travaux, mission maîtrise d'œuvre, missions contrôle technique et coordination sécurité et protection de la santé, étude de sol, dévoiement réseau de chaleur et assurance dommage-ouvrage) s'élève à 2 039 396 € HT.

Sur ce dernier chiffrage, plusieurs propositions des loyers ont été réalisées et adressées aux professionnels de santé. La commune attend un retour de leur part.

Les demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR et du Département au titre de l'aide aux territoires seront envoyées avant fin novembre. Les demandes de subventions auprès de la Région seront quant à elles envoyées, en décembre au titre du programme «Constructions publiques en bois local » et en janvier au titre du programme « centralités rurales en région ».

En ce qui concerne les communes voisines, toutes se sont positionnées favorablement pour participer financièrement au projet. Le total de leurs engagements s'élève à 243 000 €.

Les échéances à venir :

Dépôt du permis de construire en décembre 2024
Dossier de consultation des entreprises en janvier 2025
Attribution des marchés en février/mars 2025
Démarrage prévisionnel des travaux en avril 2025 pour une durée de 15 mois.

6. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

-Echange terrains avec Fabrice CHATILLON

Monsieur Fabrice CHATILLON sollicite la régularisation d'un chemin forestier communal qui empiète sur ses terrains.

Aussi, il propose un échange avec la commune.

Si le conseil municipal est favorable, il doit décider de lancer la procédure d'échange pour la constitution du dossier rassemblant les pièces justificatives (plan établi par un géomètre des chemins échangés, courrier d'acceptation des parties).

Ensuite, ce dossier sera ensuite mis à disposition du public pendant 1 mois minimum.

A l'issue de cette période, le conseil municipal devra redélibérer pour autoriser l'échange et faire procéder à l'établissement de l'acte d'échange chez un notaire.

Pour la réalisation du bornage, un devis a été sollicité auprès du géomètre ALIA-GE à Oyonnax qui s'élève à 2 424 €.

Au vu de ces explications, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, demande à Pascal GIROD de revoir Monsieur CHATILLON, afin de déterminer avec précision les parcelles à échanger, et déterminer la prise en charge des frais de bornage et notariés de chaque partie.

-Proposition de l'ADAPEMONT pour travaux réguliers sur parcours de la Petite Boucle

Les travaux à réaliser pour un entretien régulier de tonte/débroussaillage sont estimés à 6 ou 7 passages par an.

Le coût par passage s'élève à 380 €.

Le devis étant peu détaillé, Philippe MONNERET doit revoir l'ADAPEMONT pour des précisions.

-Information Conseil Municipal des Jeunes

Les élections des 10 représentants du conseil municipal des jeunes ont eu lieu le 15 et le 18 octobre.

Le 1^{er} conseil aura lieu le mardi 3 décembre à 17h pour lequel la commission a préparé un programme de réunion de 1h30.
Une réunion plénière aura lieu chaque trimestre.

-Compte-rendu réunion sur le fonctionnement du CIS

Mélanie MASSON prend le commandement du Centre d'Incendie et de Secours en remplacement du lieutenant FENIET.

-Effectifs école primaire

Trois élèves supplémentaires sont attendus à l'école primaire et trois également à l'école maternelle.

-Reprise de la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Un comité de pilotage a eu lieu le 20 novembre à Arinthod. Les objectifs de la réunion étaient :

- Partager les points de blocage ayant conduit à une pause dans l'élaboration du PLUI
- Définir la méthodologie de reprise de la démarche d'élaboration du PLUI et son calendrier
- Partager l'état d'avancement de la révision du SCOT du Pays Lédonien.

-Colis de Noel

Cette année sur 240 personnes éligibles, 213 personnes ont répondu et 18 résidents maison de retraite.

- 54 colis
- 128 bons
- 49 repas

Le repas aura lieu le 16 décembre à la salle Jeanne d'Arc.

-Spectacle de rue

Spectacle de rue le 1er février au soir au boulodrome, place des remparts avec buvette et petite restauration. Rémunération au chapeau.

-Trophée au musée d'Outils d'Autrefois

Le Trophée de la préservation du patrimoine a été décerné au musée Outils d'Autrefois par la Fédération Française des médaillés de la Jeunesse et des Sports et de l'engagement associatif, en partenariat avec le Conseil Départemental du Jura.

-Concert de l'AVEINNA le samedi 14 décembre à 16h en l'église d'ARINTHOD

-Marché de Noel de l'EHPAD le samedi 14 décembre à la salle Jeanne d'Arc

-Vente par le Fil de la Petite Montagne le samedi 14 décembre, 1 rue de la Chapelle

-Ouverture de la nouvelle agence Banque Populaire le 11 décembre.

Le Maire lève la séance à 21h50

Le Maire
Jean-Charles GROSIDIER

Le secrétaire
Jean DAVID



